

denrées de qualité que nous sommes habitués à recevoir au Canada? Le professeur Ford, qui a comparu devant le comité, n'avait absolument aucun autre mécanisme à suggérer qui aurait pu remplacer l'agence de mise en marché.

Alors, plutôt que de regarder les faux problèmes, le comité a fait des recommandations. Le comité a établi qui était responsable des problèmes de l'agence. Il a fait certaines constatations, mais il a convenu que le ministre de l'Agriculture, somme toute, avait fait ce qu'il avait à faire.

Avant d'attaquer le ministre de l'Agriculture, il est bon de noter que jamais on n'a fait de recommandations dans ce sens devant le comité, mais on a plutôt préféré attendre pour le faire à la Chambre. On n'a pas essayé de convaincre le comité, comme on se devait de le faire en tant que membres, de ce qu'on a avancé ici ce soir à la Chambre.

● (2200)

### MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

#### LES FINANCES—LA RÉDUCTION DE L'ASSIETTE FISCALE POUR 1975 EN RAISON DE L'INDEXATION

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Madame l'Orateur, le 11 février, le ministre des Finances (M. Turner) a induit la Chambre en erreur. Voici ce qui s'est passé. L'exposé budgétaire du 18 novembre 1974 que le ministre a présenté, mais qu'il n'a semble-t-il pas rédigé seul, indique que l'indexation réduira la taxe fiscale des contribuables canadiens de 950 millions de dollars en 1975.

Le 10 février de cette année, le même ministre a déclaré, comme l'indique la page 3067 du hansard, que les contribuables épargneraient 750 millions par suite de l'indexation en 1975. Le lendemain, comme en fait état le hansard à la page 3101, j'ai demandé au ministre:

Le ministre pourrait-il dire quel chiffre est exact, celui d'hier ou celui du 18 novembre?

Le ministre a répondu:

Mon ami recommence à jongler avec les statistiques—Un chiffre correspond à l'année civile et l'autre à l'année financière.

Le 12 février, j'ai demandé au ministre de fournir à la Chambre les chiffres pour l'année civile et les chiffres pour l'année financière. Il a répondu qu'il étudierait la question. Le lendemain, en répondant à d'autres questions, le ministre a déclaré et je cite:

Monsieur le président, le député a déclaré hier que, dans mon exposé budgétaire du 18 novembre, j'ai dit que l'indexation réduirait l'impôt sur le revenu des particuliers de 950 millions de dollars en 1975, alors que lundi, j'ai dit qu'il le réduirait de 750 millions. Voilà comment la question est venue sur le tapis. Le député a demandé lequel de ces chiffres était exact. En réponse, je lui ai dit qu'un de ces chiffres visait l'année civile et l'autre l'exercice financier. En fait, j'ai mal compris la question et peut-être ai-je induit le député en erreur. J'aurais dû répondre que les deux chiffres étaient exacts.

Les 950 millions de dollars dont j'ai parlé dans mon exposé budgétaire représentaient la réduction d'impôt totale dont bénéficieraient les particuliers en 1975 grâce à l'indexation; les 750 millions sont la part des 950 millions qui intéressent le trésor fédéral. Quant aux 200 millions restants, c'est la somme soustraite aux recettes versées aux trésors provinciaux.

Après avoir admis qu'il avait induit les députés en erreur, ce ministre de pacotille, essayant d'expliquer son

#### L'ajournement

erreur, ne fit que montrer qu'il y avait désaccord entre le groupe des sept du premier ministre et le ministre des Finances délaissé. M. T. A. Wilson, membre du groupe des sept, a déclaré dans un article paru ce mois-ci:

La deuxième vague d'indexation fiscale en janvier porte sur des diminutions de taxes fédérales et provinciales de l'ordre de 1 milliard et 250 millions de dollars respectivement . . .

Par conséquent, sans cette indexation des impôts, les recettes fédérales et provinciales auraient augmenté de 1,250 millions de dollars en 1975, et elles auraient des répercussions encore plus importantes sur le budget net. La charge fiscale supplémentaire qu'aurait entraînée l'inflation grâce à un système de transferts fiscaux non indexés aurait suffi pour plonger l'économie dans une récession dès le début de 1975 si des modifications fiscales discrétionnaires n'étaient pas venues rétablir la situation.

Dans son exposé budgétaire du 6 mai de l'an dernier, le ministre en poste a déclaré: «J'ai toujours essayé d'être franc avec le Parlement et le peuple.» Dans son dernier exposé, il a simplement dit: «J'ai toujours été franc avec les Canadiens.» Le ministre est manifestement un peu mal à l'aise de continuer à affirmer qu'il est franc avec le Parlement. Le fait est qu'il ne l'a jamais été. Et d'ailleurs, qu'il ne l'a jamais été non plus avec les Canadiens.

Il nous faut une explication plus approfondie de la déclaration du ministre sur l'indexation. Le ministre s'en est tellement pris à la notion d'indexation lorsque mon chef a fait son discours que ce n'est que justice qu'il cite maintenant les montants exacts que rapporte aux Canadiens l'indexation dans le domaine fiscal. J'espère qu'il nous donnera une explication complète et satisfaisante de ce malheureux incident qui n'est qu'un exemple entre autres de cas où le ministre a induit la Chambre en erreur.

**M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Madame l'Orateur, le 11 février, le député de York-Simcoe (M. Stevens) a déclaré que dans son exposé budgétaire du 18 novembre, le ministre des Finances (M. Turner) indiquait qu'en 1975, les particuliers auraient à payer 950 millions de dollars de moins au fisc grâce à l'indexation, tandis que le lundi 10 février, il déclarait que cette réduction serait de 750 millions. Le député lui a demandé lequel de ces chiffres était le bon.

Le ministre lui a alors expliqué que l'un des chiffres s'appliquait à l'année civile et l'autre à l'exercice financier. En fait, il est vrai que la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers sera plus importante pour l'exercice financier 1975-1976 que pour l'année civile 1975. C'est attribuable au nouveau facteur d'indexation plus élevé qui entrera automatiquement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1976 et qui s'appliquera aux trois derniers mois de l'exercice financier.

Dans son exposé budgétaire le ministre déclarait:

Ce mécanisme réduira de 950 millions de dollars le montant dû au fisc par les contribuables canadiens en 1975.

Il faisait allusion au montant total que les contribuables épargneraient à la suite de la réduction de l'impôt fédéral et provincial. Dans la déclaration qu'il a faite à la Chambre le 10 février, le ministre parlait de la réduction des recettes fédérales dues aux réductions d'impôt prévues dans le bill et, dans ce contexte, il a mentionné quel serait le coût approximatif de l'indexation en 1975 pour le Trésor fédéral. Les deux chiffres cités par le ministre sont exacts. Les 950 millions de dollars représentent la réduction totale de l'impôt sur le revenu des particuliers fédéral et provincial et les 750 millions se rapportent à la perte que cela représente pour le Trésor fédéral seul.